Autorisation parentale pour le séjour à Port Aventura

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit sur un séjour contenant des journées sur le Parc de Port Aventura.

Pour éviter les files d'attentes interminables et pour permettre aux jeunes de profiter au maximum des nombreuses attractions selon leurs envies, nous les autorisons à évoluer en autonomie sans la présence d'un animateur.

Cette autonomie se fait sous certaines conditions :

- les groupes sont constitués d'au moins 3 jeunes (de 13 ans et plus)
- le responsable du groupe est joignable sur son téléphone portable et les jeunes ont tous son numéro.
- Un point de RDV est fixé toutes les 2h00 et pour le déjeuner
- Les jeunes ont tous un plan du parc avec les postes de secours indiqués.

Tous les enfants de moins de 13 ans sont accompagnés par les animateurs.

Vous trouverez ci-dessous une autorisation parentale à remplir et signer

Je soussigné(e).....responsable de l'enfant.....

☐ Autorise mon (ma) fils (fille) a se déplacer en autonomie sur le Parc de Port Aventura, sous les conditions annoncées ci-dessus.

☐ N'autorise pas mon (ma) fils (fille) à se déplacer en autonomie sur le Parc de Port Aventura.

Pour faire valoir à qui de droit,

A....., le / / Signature (OBLIGATOIRE)

Document à remettre à l'équipe d'encadrement le jour du départ en même temps que la carte d'identité ou le passeport personnel de l'enfant.